



Vivre à Arbin



Conseil Municipal

Réunions du Conseil

Lettre n°20.

Bien cher Albinus,

Lundi 29 mars s'est tenue la première réunion du Conseil Municipal de l'année 2010.

Etant absent de la région pendant plusieurs jours, je n'ai pu assister à cette réunion publique. Je t'informe donc sur la base de l'ordre du jour et du compte rendu, affichés.

L'ordre du jour était à la fois copieux et important. Pas moins de 16 points à examiner dont plusieurs méritaient à la fois du temps et des explications. Malgré cela la réunion n'a duré qu'une heure 40. Trois conseillers étaient absents et avaient donné pouvoir.

Comme d'habitude tu trouveras un résumé des points évoqués avec, le cas échéant, mes remarques. Afin de ne pas être trop long mais surtout de te donner un maximum d'informations, notamment sur des dossiers importants, je te retrouverai avec plaisir dans 1 ou 2 prochains courriers. Car, tout comme toi, n'en déplaît à certains, je ne puis me contenter de quelques chiffres pour expliquer les recettes et dépenses de l'année écoulée et les perspectives 2010.

1-Approbation du compte administratif 2009 et affectation du résultat.

Le Conseil a approuvé les recettes et les dépenses des 3 budgets (budget général, budget eau et assainissement et budget ZAC) l'excédent ou le déficit qui en ressort, son affectation et ceci pour chacune des 2 sections : fonctionnement et investissement.

Comme il n'existe pas d'opposition connue dans le conseil, il ne fait aucun doute que tout cela a déjà été traité en réunions dites privées, mais doit-on se satisfaire de si peu d'informations ? Aucune comparaison par rapport aux exercices précédents, aucune indication sur les valeurs et la nature des différentes dépenses, ni sur des écarts éventuels. Ce n'est pas parce qu'une masse globale de chiffres est donnée en un temps réduit qu'une bonne information est faite. Même si avec ça la démocratie est dit-on respectée, doit-on s'en contenter ? A suivre.

2-Approbation du compte de gestion 2009.

Etabli par le Trésor, ce compte doit être bien évidemment conforme à celui établi par la commune. Approuvé à l'unanimité.

3-Taux d'imposition 2010.

Le Maire propose la reconduction de ceux de 2009 soit : **6%** pour la taxe d'habitation, **10%** pour le foncier bâti et **58,49%** pour le foncier non bâti. Le produit attendu de ces 3 taxes sur les nouvelles bases fixées par les Services Fiscaux de la Savoie est de : **152 640€**

4 et 5-Tarif municipaux et subventions.

Ces 2 postes n'enregistrent pas de variation notable par rapport à l'an dernier. Pour permettre une meilleure lisibilité et une consultation plus simple en cas de nécessité, les chiffres sont repris dans 2 tableaux annexés. Ils ont fait l'objet d'un vote à l'unanimité.

6-Budget primitif 2010.

Copie conforme des réalisations 2009. Bien malin celui qui a pu comprendre quelque chose. Aucune indication sur la nature des investissements prévus. S'agissant des recettes d'investissements, bizarrement, le total général ne correspond pas à la somme des rubriques ! **219 970€** de virement de la section de fonctionnement sont restés en rade ! Comment veux-tu que l'on s'y retrouve ?

7-Contentieux Commune/Charpin.

Et oui on en reparle encore de ce fameux portail qui ne serait pas à bonne distance. Le Maire souhaite l'accord de son Conseil pour représenter la Commune devant le Tribunal Administratif et retenir Maître Gaillard comme avocat. Accord à l'unanimité. A la lecture, on parle d'une procédure en réouverture de débat en liquidation d'astreinte. Réellement de quoi s'agit-il ? Y verra-t-on plus clair un jour ?

8-Parc des Bauges.

Le Conseil vote à l'unanimité le souhait de la Commune de Duingt de réintégrer le Parc.

9-Vente de 2 maisons mitoyennes.

Situées chemin du ruisseau, dans le périmètre de la ZAC, et cadastrées AA 151 et AA 154 elles sont entièrement à rénover. Prix : **80 000€**. La délibération n'est pas le reflet de l'ordre du jour. Celui-ci ne citait pas les parcelles AA 152 et 403. Accord à l'unanimité.

10-Participation à la démoustication.

Coût : **2058,73€** (nombre d'habitants x **2,756€**). Accord à l'unanimité.

11-Cotisation 2010 à l'ASADAC.

Organisme de conseil aux Communes. Coût : **121,06€** TTC. Accord à l'unanimité.

12-SIVU assainissement.

Un projet de convention avec les viticulteurs est soumis à l'approbation. Elle concerne les Caves ayant une production comprise entre 100 et 20000hl. En effet lors du lavage/rinçage de leurs cuves les viticulteurs sont amenés à rejeter des volumes importants d'effluents non domestiques dans le réseau. Il y a lieu de les faire participer aux frais de traitement (**1,64€** l'hectolitre). Accord à l'unanimité pour approuver cette convention et le tarif fixé.

13-Approbation de la modification N°3 du POS.

Le Commissaire enquêteur a remis ses conclusions avec avis favorable. La modification est adoptée par le Conseil à l'unanimité. Le rapport annexé à la délibération sera disponible pour consultation dès retour de la Préfecture. On devrait donc en savoir plus sur des remarques éventuelles, et les arguments du commissaire pour ne pas les avoir prises en compte. A suivre.

14-Droit de préemption urbain.

Compte tenu de la modification du POS il y a lieu de modifier le DPU en conséquence. Accord à l'unanimité.

15-Syndicat du Gargot.

Il y a lieu de délibérer sur la modification du siège social de St Jean de la Porte à St Pierre d'Albigny et sur la participation de la Commune qui passe de **335€** à **400€/km** linéaire de cours d'eau entretenu. Accord à l'unanimité.

16 Questions diverses.

- a) Le Maire indique qu'il a donné son accord pour ne pas préempter lors de la vente d'un terrain de 1180m² par les consorts Schiavon à Mr Bahhadi.
- b) Contentieux Commune/Pierre et Sylviane Magnin : 11 dossiers à la Cour d'Appel Administrative. Les plaignants ont été déboutés de leurs requêtes et devront verser **2200€** à la Commune au titre de la participation aux frais d'avocat. Il n'est pas donné plus de précision, il doit sans doute s'agir des différents recours au sujet de la vente des terrains en ZI.
- c) Office National des Forêts : participation de la Commune pour recherche de bornes.
- d) SI SARC : la cotisation annuelle passe à **1159€**.
- e) Repas des Aînés : il aura lieu le 25/04 à la salle des fêtes.
- f) Intervention de Mr Dagnas. Son propos cible « mes » interventions l'Internet. Que la forme ne lui plaise pas passe encore, mais utiliser la vulgarité afin de ne pas parler du fond accrédite qu'il n'y a bien que la vérité qui fâche.

A bientôt,

Ton ami Nicolas

Avril 2010

Annexe I : tarifs municipaux :

<u>Location de salles :</u>	Habitants Commune	Extérieurs
Caution	460€	460€
Caution percolateur (associations Arbin)	100€	
Caution sono (associations Arbin)	100€	
Salle des fêtes (1 jour)	150€	200€
Salle des fêtes (2 j)	250€	300€
Salle des fêtes chauffage	50€ /j	50€/j
Salle Mérande (1 jour)	50€	100€
Salle Mérande (2 j)	80€	200€
Salle Mérande chauffage	20€/j	20€/j
Location vaisselle	30€	30€
Nettoyage salle	30€/h	30€/h
Associations Arbin	Gratuit	

Cimetière :

Columbarium (case)	1830€
Petit caveau	3050€
Grand caveau	3400€
Concession (petite)	330€
Concession (grande)	640€

Eau et Assainissement :

Eau le m3	0,70€
Abonnement (l'année)	54€
Location compteur (l'année)	9€
Assainissement le m3	0,21€
Raccordement (maison nouvelle/industrie)	3750€
Raccordement (maison ancienne)	760€

Annexe II : subventions

Elles sont attribuées aux associations qui en font la demande écrite.

AFM, Alzheimer Savoie, Centre Léon Bérard, Comité Handisport Savoie, Ligue Nationale contre le Cancer, PEP 73, Resto du Cœur, Sclérose en plaque, Prévention routière, Anciens Combattants Arbin, FNACA : **11 x 200€ chacune** **2200€**

Amicale des donateurs de Sang **300€**
Coopérative scolaire **2500€**
Haïti : subvention exceptionnelle versée à la Fondation de France **500€**
Anciens Combattants Arbin : subvention exceptionnelle sortie Glières **200€**

TOTAL **5700€**

Crèche Petit Poucet : 70€ par enfant d'Arbin